

# Seuils d'âge et âges de la vie dans l'analyse historique : l'exemple des Québécoises et de la Seconde Guerre mondiale

Éliane Trottier

## Résumé

*L'âge est un critère d'analyse peu utilisé par les historiens et les historiennes. À l'aide de l'exemple de la Seconde Guerre mondiale au Québec, l'article suivant vise à témoigner de sa pertinence en le jumelant au genre, en traitant spécifiquement de l'effort de guerre féminin. L'auteure cherche à y démontrer l'importance de l'âge pour comprendre différents rapports sociaux, mais également le rôle que les catégories d'âge peuvent jouer pour structurer les activités humaines, comme l'effort de guerre. Après une mise en contexte théorique sur l'histoire des âges, les principales utilisations de seuils d'âge pour baliser les activités de guerre des femmes sont présentées, à l'aide d'articles publiés dans La Presse et L'Action catholique. Ces usages sont ensuite liés aux différents âges de la vie des femmes et aux critiques que l'effort de guerre suscite sur le sujet.*

La Seconde Guerre mondiale, dans l'imaginaire collectif, est souvent associée aux soldats – des hommes, jeunes de surcroît – qui ont participé massivement au conflit. Pour le contexte nord-américain, on songe également au travail des femmes, qui est mis de l'avant par la propagande gouvernementale, mais également par l'industrie de guerre. Plus le conflit s'éternise, plus les Québécoises sont effectivement appelées à participer activement à l'effort de guerre: que ce soit dans les usines d'armement, à travers leurs activités bénévoles ou sous le couvert de tâches domestiques. Cette réalité, bien connue et documentée, met aussi en relief l'importance du genre, en tant que critère d'analyse, dans l'étude de ce conflit<sup>1</sup>. Or, l'âge constitue un critère qui influence aussi les dynamiques sociales pendant la guerre au Québec. En effet, la catégorisation des citoyens et citoyennes ne se fait pas seulement en fonction de leur sexe, mais également en fonction de leur âge. Dans un contexte où l'État canadien accroît son contrôle sur le quotidien de tous et de toutes, la notion d'âge biologique joue un rôle structurant, délimitant des permissions et des interdictions. C'est de ce rôle qu'il sera question ici, en soulignant son impact sur la conception habituelle des âges de la vie des femmes.

À partir de journaux de l'époque, qui rendent compte d'une partie des débats publics ayant trait à l'effort de guerre et qui fournissent de précieux renseignements à propos de différentes mesures adoptées par le gouvernement fédéral au fil du conflit, l'importance de l'âge au sein des activités de guerre des femmes dans la province sera analysée. La province de Québec constitue un terreau fertile pour l'étude des dynamiques entre genre et âge pendant la guerre, pour sa participation à l'effort collectif, mais également pour sa critique de ce dernier. Deux quotidiens figurant parmi les plus populaires à l'époque, mais s'adressant à des publics différents, tant sur le plan géographique qu'idéologique, ont été retenus pour l'analyse qui suit. *La Presse*, journal montréalais à grand tirage, est une publication incontournable pour étudier la période de la guerre, puisque le périodique faisait partie des vecteurs officiels de la propagande au Québec<sup>2</sup> et était utilisé par le gouvernement fédéral pour publiciser les nouvelles mesures de guerre, mais également par l'industrie de guerre, qui y faisait paraître une publicité abondante, bien davantage que d'autres périodiques. Ainsi, la plupart des études se basent sur ce quotidien pour effectuer une analyse du discours pendant la guerre. On y publie peu de critiques directes portant sur l'effort de guerre féminin en soi, mais *La Presse* n'échappe toutefois pas aux propos qui désapprouvent diverses mesures et n'est pas exempt d'éditoriaux critiquant la situation des femmes pendant le conflit. Néanmoins, d'autres journaux peuvent contrebalancer le discours à tendance propagandiste du premier : c'est notamment le cas de *L'Action catholique*, publié à Québec sous l'égide de l'Église catholique et davantage populaire en milieu rural. Ce dernier valorise un point de vue assez conservateur par rapport à l'effort de guerre, bien qu'il ne se présente pas comme une publication religieuse, mais comme un journal d'information. Si, à la fin des années 1930, le journal ne censure plus les nouvelles issues des agences de presse comme ce fut le cas auparavant, on s'efforce tout de même de les commenter de façon à perpétuer les principes moraux de l'organisation religieuse du même nom, qui est derrière la publication<sup>3</sup>. Donc, les positions qui y sont prises, que ce soit à travers les éditoriaux ou les articles, témoignent d'une certaine réticence face à plusieurs mesures de guerre qui risquent de bouleverser les mœurs catholiques, voire d'entrer en contradiction avec certains aspects de la société canadienne-française de l'époque. Dans les deux cas, une page féminine est tenue régulièrement et constitue une riche source pour l'étude de la vie des Québécoises pendant la guerre. Ces pages forment donc le principal corpus utilisé pour la démonstration qui suit, mais les rapports d'âge n'y sont pas circonscrits : la plupart des autres pages du journal, en particulier les éditoriaux et les articles faisant état de l'actualité politique provinciale et fédérale, sont également susceptibles de présenter des seuils d'âges à travers l'information générale sur l'effort de guerre au pays<sup>4</sup>.

Bien qu'ayant des dynamiques différentes, genre et âge n'agissent pas de façon indépendante, d'où l'intérêt de les étudier conjointement. L'étude du genre<sup>5</sup>, qui s'intéresse aux rapports sociaux de sexe, met en lumière les normes culturelles qui varient dans le temps et dans l'espace et qui

structurent les rapports, qu'ils soient hiérarchiques ou non. S'il s'agit d'une variable pouvant avoir des connotations très différentes au fil de l'histoire, sur le plan individuel, le genre, puisqu'il réfère au sexe biologique de l'individu, est un concept assez figé: l'imaginaire lui étant associé se rattache à une caractéristique déterminée à la naissance et, en principe, immuable au cours d'une vie. Les dates de naissance ont également un caractère immuable, fixant notre propre vieillissement pour le reste de notre vie et constituent, comme le genre, un phénomène de naissance auquel nul n'échappe<sup>6</sup>. Toutefois, l'âge<sup>7</sup>, contrairement au genre, est un référentiel beaucoup plus mobile à l'échelle individuelle et change constamment, par définition. En effet, la perception de l'âge ne repose pas nécessairement sur des indicateurs d'ordre biologique clairs, d'autant plus que ces derniers évoluent dans le temps d'une façon tout à fait différente que le genre<sup>8</sup>. Au cours d'une vie, nous sommes amenés à nous repositionner sans cesse par rapport à ce critère, compte tenu de notre propre âge qui change, mais aussi en fonction de notre perception de certaines étapes de la vie qui évolue lorsqu'on s'en approche ou qu'on s'éloigne ou, encore, selon les contextes sociaux, économiques ou culturels qui évoluent. Ainsi, le vieillissement des individus les pousse à redéfinir constamment leur place dans le système de relations de pouvoir et de référents culturels que leur âge leur procure<sup>9</sup>. Néanmoins, d'un point de vue historiographique, l'histoire des âges vit un parcours similaire à celui de l'histoire du genre, à ses débuts: la question des sources se pose pour la première, comme elle a été posée jadis pour la seconde, mais rappelle également l'importance de questionner la trame historique habituelle et les notions qui en découlent<sup>10</sup>. En jumelant les deux concepts, il est possible de jeter un regard nouveau sur les grands récits historiques, dans le but de l'enrichir d'une perception plus juste des rapports humains.

Cet article cherche donc à répondre à un double objectif: d'une part, situer la pertinence de l'étude des âges à l'aide d'une mise en contexte historiographique et théorique et, d'autre part, illustrer cette approche par l'exemple de la Seconde Guerre mondiale au Québec. Cette démonstration s'exécutera en trois temps, en présentant en premier lieu les principales idées reliées au concept des âges en histoire, puis en soulignant les utilisations des seuils d'âge féminins pendant le conflit, dans une perspective théorique. En dernier lieu, ces seuils seront rattachés aux âges de la vie concernés, en regard des modèles féminins de l'époque.

## **De l'étude des âges en histoire**

Il est indéniable que l'âge est une composante majeure des rapports sociaux et celle-ci prend même une importance croissante, au fil du xx<sup>e</sup> siècle et contribue à délimiter de façon toujours plus précise les différentes étapes de la vie. Pourtant, ce critère d'analyse est largement oublié des historiens et historiennes, qui ont peu tendance à le placer au centre de leurs analyses, contrairement à d'autres approches récentes, comme le genre ou les groupes ethniques<sup>11</sup>. Sachant que les questionnements historiques sont

largement inspirés des réflexions contemporaines, il semble que l'âge fasse exception à la règle. L'âge chronologique est un référent omniprésent, que ce soit à travers bon nombre de formulaires à remplir, ou de nos relations interpersonnelles. Dans de nombreux milieux – institutionnels, privés ou encore scientifiques – l'âge contribue à la définition, la structuration, la justification ou l'explication des rapports<sup>12</sup>. Évidemment, ce phénomène a une historicité, non seulement en regard de ses premiers usages, mais aussi en termes évolutifs, puisque de nombreux retours sur les conventions d'âge s'échelonnent au fil de l'histoire.

En effet, les seuils d'âge sont fixés progressivement, comme l'âge légal du vote, du mariage, du travail, de la consommation d'alcool, de la conduite automobile, etc. Ceux-ci s'inscrivent dans un système de pouvoir et de hiérarchie auquel des conséquences légales peuvent être associées, en regard de l'âge mineur ou majeur<sup>13</sup>. Toutefois, ces catégories ne sont pas nécessairement figées et sont révisées afin de suivre l'évolution sociale. Par exemple, au Canada, si le droit de vote est établi pour tous les hommes de 21 ans et plus à partir de 1920, en 1982, ce seuil est abaissé à 18 ans – y compris pour les femmes qui votent désormais – et, aujourd'hui, il est contesté à nouveau, certains proposant de le réduire à 16 ans. En contrepartie, l'âge minimal pour travailler a progressivement augmenté, selon la modification du rapport à l'enfance qui s'opère au cours de l'histoire. On passe du simple adulte « miniature »<sup>14</sup> à un véritable être à protéger : la perception de l'enfant a beaucoup changé depuis l'ère industrielle, influençant, par le fait même, les lois qui régissent les seuils d'âge. Cette évolution et cette précision des groupes d'âges, qui permettent de subdiviser les jeunes en préadolescent, en adolescents et en jeunes adultes, par exemple, n'est pas sans lien avec l'émergence des droits de ces groupes : la notion de droits de l'enfant, qui suit celle des droits de l'homme, est éloquent à cet égard et témoigne d'une compréhension nouvelle des réalités humaines, compréhension que l'universalisme jadis prôné permettait de saisir avec moins d'acuité<sup>15</sup>. Dans un même ordre d'idées, l'espace accordé à différents groupes d'âge ou à certains âges de la vie est amené à changer au fil du temps. Effets de mode ou préoccupations différentes, certaines époques semblent accorder davantage d'importance à différentes étapes : ainsi, en Occident, le xviii<sup>e</sup> siècle aurait été celui de la jeunesse, le xix<sup>e</sup>, celui de l'enfance, et le xx<sup>e</sup>, celui de l'adolescence<sup>16</sup>. C'est donc dire que l'âge est une notion culturelle, un construit social, au même titre que l'est la notion de genre.

L'âge est aussi un concept qui se décline sous plusieurs angles, dont deux qui seront utilisés au cours des pages suivantes : les seuils d'âge<sup>17</sup> et les âges de la vie<sup>18</sup>. Les premiers sont davantage chronologiques, imposant des limites minimales ou maximales : on peut penser à la limite imposée aux 18 ans et moins dans plusieurs contextes. Les âges de la vie font plutôt référence à des « étapes » de l'existence, dont les frontières sont moins rigides : l'enfance, la vieillesse, etc. Toutes les sociétés marquent, d'une façon ou d'une autre, la transition entre ces âges et, au quotidien, cette catégorisation

joue un rôle descriptif important, puisqu'elle sous-tend des critères communs qui la définissent et qui ne sont pas nécessairement basés sur des seuils d'âge<sup>19</sup>. En plus de cette influence sur la quotidienneté, ces catégories comportent un caractère métaphysique, dans le sens où elles éclairent également l'individu sur le sens global de sa vie<sup>20</sup>. Ainsi, les seuils d'âge fixent les transitions au cours d'une vie, en fonction de critères établis au sein de la famille et du groupe social, mais également des valeurs véhiculées dans leur contexte. C'est de cette façon que s'établissent, au xx<sup>e</sup> siècle, des lois qui contribuent à façonner le rythme d'une vie : les lois sur le travail des enfants, sur la scolarité obligatoire, ou sur l'accès à la retraite<sup>21</sup>.

Les âges de la vie sont plus régulièrement considérés par les historiens et les historiennes que les seuils d'âge, mais ils servent alors de cadre et sont souvent étudiés en vase clos, sans que l'âge en soi fasse l'objet d'une problématique<sup>22</sup>. À titre d'exemple, beaucoup d'études portent sur l'histoire de l'enfance<sup>23</sup>, mais les enfants y sont considérés comme un simple groupe d'individu, et l'enfance en tant que telle n'y est pas analysée comme composante d'une véritable structure sociale, alors que celle-ci n'est absolument pas fermée sur elle-même. C'est également le cas au sein même de l'histoire des femmes : plusieurs travaux portent sur des groupes d'âges précis, sur les liens entre genre et génération ou sur les trajectoires de vies féminines, mais l'âge y est rarement utilisé à titre de catégorie d'analyse ou questionné sur sa signification même<sup>24</sup>. En outre, ce sont surtout l'enfance et la jeunesse, puis la vieillesse, dans l'historiographie plus récente, qui intéressent les chercheurs et chercheuses en histoire : l'âge adulte, en tant que catégorie sociale, demeure négligé<sup>25</sup>.

De façon générale, les âges de la vie des femmes sont souvent associés au rythme de la maternité, celle-ci ayant non seulement un impact sur le rapport au corps des femmes, moins linéaire que pour les hommes, mais étant également reliée à la place accordée aux activités hors foyer, qu'elles soient salariées ou non. Pourtant, la plupart des études portant sur les mères et la maternité ne tiennent pas compte de l'expérience du vieillir, que ce soit par rapport à elles-mêmes ou à leurs enfants<sup>26</sup>. Ces expériences contribuent néanmoins à définir des cycles de vie féminins et, jumelées avec les impératifs culturels ou socioéconomiques, définissent l'appartenance à ces étapes. En effet, au-delà des codes inhérents à sa société d'appartenance, les classes sociales, par exemple, modulent aussi les trajectoires de vie par la nécessité du travail salarié. D'un autre côté, la définition de la vieillesse selon laquelle elle serait l'antonyme du travail ne tient pas véritablement compte des expériences féminines du passé, puisque les femmes ont longtemps œuvré en périphérie de la population « active » et en dehors du marché du travail rémunéré<sup>27</sup>. Il est donc difficile, pour plusieurs époques, de calquer l'analyse des rapports d'âges féminins à ceux des hommes. Ainsi, au début du xx<sup>e</sup> siècle, pour bien des Occidentales, la quarantaine est synonyme de nouveaux questionnements générés par le début progressif d'une nouvelle phase de la vie. En effet, elles ont alors accompli l'essentiel de ce qu'on attendait d'elles : les maris sont choisis depuis longtemps, les

enfants sont à l'école ou ont quitté le nid familial et celles qui choisissent de travailler ont déjà identifié le métier qui accompagnerait leurs dernières années de vie<sup>28</sup>. Pour les hommes, la quarantaine se pose alors différemment, la vie professionnelle se poursuivant généralement sans véritable rupture et la vie familiale n'occupant pas nécessairement une place aussi centrale dans leur quotidien. Dans cet ordre d'idées, la stratégie de croiser genre et âge permet de mieux rendre compte des parcours de vie de chacun des deux sexes. Bref, afin de paraphraser l'historienne américaine Joan Scott lors de sa sortie sur le genre en 1986, l'âge est définitivement une catégorie d'analyse historique utile<sup>29</sup>.

### **L'âge, un outil pour catégoriser les citoyennes : l'utilisation des seuils d'âge pendant la Seconde Guerre mondiale au Québec**

Au début de la Seconde Guerre mondiale, comme on est loin de s'imaginer l'ampleur que les conséquences du conflit prendront au Québec, pourtant loin des champs de bataille, l'idée de baliser les activités de guerre féminines n'est pas un enjeu majeur. Jusqu'en 1942, les femmes sont peu sollicitées et, si certains emplois spécifiques à la guerre leur sont disponibles, on n'exige pas encore d'elles une participation massive. En 1941, Joseph Thorson, alors ministre canadien des Services de guerre nationaux, déclare que la tâche la plus importante des travaux de guerre n'est pas accomplie par les femmes en uniformes, mais réside plutôt dans le maintien du support moral de la nation, un rôle joué par celles qui restent au foyer<sup>30</sup>. On comprend donc que les femmes sont encouragées à poursuivre le plus possible leurs activités « habituelles », en fonction de leurs différentes positions.

Néanmoins, on s'efforce d'encadrer le travail salarié en imposant une variété de seuils d'âge : pour une carrière militaire, par exemple, les femmes doivent être âgées entre 18 et 45 ans<sup>31</sup>. Les emplois liés à l'industrie privée sont moins réglementés, mais la limite de 45 ans qui a cours dans les emplois gouvernementaux fait généralement autorité. Toutefois, l'industrie n'est pas tenue de suivre ces mêmes critères et, selon les statistiques du Service national sélectif, l'âge des travailleuses varie de 17 à 60 ans et, de ces travailleuses, 287 sur environ 255 000 seraient même identifiées comme grand-mères<sup>32</sup>. Par contre, ce sont surtout celles qu'on considère comme étant les jeunes femmes qui forment la majorité des travailleuses pendant la guerre. Selon le recensement de 1941, ce sont jusqu'à 42 % des femmes entre 20 et 24 ans qui appartiennent à la main-d'œuvre active<sup>33</sup>. Contrairement à la Grande-Bretagne, le gouvernement canadien balise de façon moins stricte l'emploi des femmes selon des critères d'âge et favorise davantage le choix de travailler ou non, exception faite des 20 à 24 ans qui doivent s'enregistrer<sup>34</sup>.

Loin d'être anodins, ces critères d'âge jouent un rôle structurant dans l'effort de guerre et constituent un outil majeur pour son organisation. Les statistiques sur les effectifs qui peuvent être élaborées à partir des seuils

d'âge contribuent à une plus grande efficacité du système sur lequel repose alors l'organisation du travail, de la production et de la consommation. Pour l'État canadien, la catégorisation de la population selon une série de critères – ici, l'âge et le genre – participe à la mise en place d'un système sophistiqué qui vise à accroître son emprise sur le quotidien de tous les citoyens et citoyennes, dans une situation d'urgence nationale.

Pendant la guerre, non seulement les activités « publiques », comme le travail salarié ou les collectes de fonds, sont encadrées par l'État, mais également l'espace domestique, qui constitue le principal secteur des activités féminines. Ainsi, il est impératif d'analyser la citoyenneté au-delà des critères conventionnels, et d'élargir le concept de façon qu'il puisse inclure tous les espaces dans lesquels les citoyens et citoyennes peuvent contribuer au bien commun<sup>35</sup>, pour mieux évaluer le rapport des individus à l'État. Par exemple, l'historienne québécoise Denyse Baillargeon souligne la contribution des citoyens de « second ordre » au cours de la Crise économique des années 1930 – catégorie à laquelle appartenaient les femmes avant l'obtention du droit de vote en 1940 – sur les plans moral et économique, nuançant ainsi une certaine interprétation de la citoyenneté qui se limite à ses définitions légales et politiques<sup>36</sup>. Ses travaux ont effectivement démontré que les femmes ont joué, pendant la Crise, un rôle majeur dans la stabilisation du tissu social, en augmentant la charge de leurs travaux domestiques pour diminuer les dépenses ou en se dénichant un emploi afin d'augmenter les revenus de la famille<sup>37</sup>. En temps de guerre, de telles perspectives sont particulièrement importantes, puisque le gouvernement fédéral favorise une implication citoyenne se situant à un autre niveau qu'en période de paix : l'économie est davantage prise en tutelle et même le soutien moral est considéré comme étant une arme primordiale pour la victoire. Dans ce contexte, la façon dont l'État encadre la citoyenneté peut donc devenir un outil pour contrôler la population et les critères d'âge et de genre n'y sont absolument pas étrangers. Selon le politologue américain Eric Gorham, le fait d'accorder des droits aux citoyens et citoyennes s'inscrit surtout dans une pratique d'exclusion et d'inclusion, puisque ces derniers doivent alors se soumettre à la façon de faire de l'État pour avoir accès à leurs privilèges et les conserver<sup>38</sup>. En augmentant les droits et libertés individuels, paradoxalement, on assujettit davantage le citoyen à un système de discipline et de contrôle social (police civile, administration publique, gestion de la production)<sup>39</sup>. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, alors que les gouvernements canadien et québécois ont cherché à affirmer leur contrôle sur la population, à travers des mesures restrictives sur l'accès à l'emploi ou à la consommation, par exemple, une telle vision de la citoyenneté permet de porter un regard plus critique sur l'idée selon laquelle les femmes auraient pu être « récompensées » pour leur contribution à l'effort de guerre à travers une plus grande possibilité d'activités à l'extérieur du foyer ou par l'obtention du droit de vote<sup>40</sup>.

Néanmoins, il importe de garder à l'esprit que la notion de citoyenneté n'est pas que verticale – en référence au rapport à l'État – mais également horizontale, puisqu'elle renvoie également à l'appartenance à une communauté<sup>41</sup>. L'idée d'accroître le contrôle étatique sur la population, que ce soit en légiférant davantage à travers une bureaucratie accrue, est donc à mettre en relation avec le désir d'agir en fonction du bien commun, puisque celui-ci prime, dans le contexte du conflit, sur les droits et libertés individuels des citoyens et citoyennes. Par conséquent, si certains groupes pouvaient sembler, de façon générale, avoir accès à davantage d'opportunités au cours de la guerre par rapport à leur situation antérieure, comme les femmes, mais aussi des groupes définis par l'âge, comme les jeunes, ils agissent en fonction du contexte particulier et n'en sont pas de grands décideurs<sup>42</sup>. En effet, la situation est exceptionnelle et, que ce soit avec enthousiasme ou avec réticence, tous sont forcés de s'y adapter – sans forcément être des « victimes » – devant le contrôle exercé par une minorité de la population. Cette dernière comprend d'ailleurs très peu de femmes et encore moins des femmes plus âgées ou très jeunes, comme le groupe des 20 à 24 ans qui est pourtant très sollicité par la propagande.

### **La catégorisation de la main-d'œuvre féminine en fonction de l'âge et l'acceptabilité sociale de l'effort de guerre féminin**

Le fait d'insister sur les jeunes femmes ne relève pas du hasard : les limites imposées aux citoyennes cherchent à rendre efficace la gestion de la main-d'œuvre, mais également – et peut-être même davantage – à s'assurer que l'effort de guerre exigé soit jugé recevable aux yeux de la population. Ainsi, non seulement il s'agit de rendre conforme aux mœurs habituelles les possibilités associées à des âges chronologiques, mais également celles associées aux différentes étapes de la vie, qui deviennent davantage balisées. Bien que les mères ne fassent pas l'objet de restrictions spécifiques pour le travail à l'extérieur du foyer, elles sont certes moins encouragées à participer à cet aspect de l'effort de guerre et les critiques sont virulentes envers celles qui s'y dirigent par nécessité ou, pire encore, par choix<sup>43</sup>. Les femmes de 20 à 24 ans, qui n'ont, pour la plupart, pas encore d'enfants, suscitent beaucoup moins de controverse lorsqu'elles se dirigent vers les emplois rémunérés. Les limites d'âge sont donc souvent imposées de façon à avantager l'effort de guerre, en élargissant les possibilités au plus grand nombre de femmes possible. Dans un même ordre d'idées, les jeunes filles de 14 à 17 ans, habituellement confinées au foyer ou au travail domestique, se voient offrir plus d'opportunités sur le marché du travail, dans les usines qui veulent bien les engager, mais aussi dans la restauration ou l'hôtellerie<sup>44</sup>. Comme les jeunes femmes de 20 à 24 ans sont fortement incitées à se tourner vers les emplois de guerre essentiels, les plus jeunes peuvent investir les secteurs délaissés.

Dans certains cas, au contraire, ces limites peuvent contraindre les citoyennes, dans l'optique de les protéger de certaines conséquences liées au contexte de guerre, comme la proximité entre hommes et femmes dans les manufactures ou la diminution de la présence des mères auprès de leurs enfants<sup>45</sup>. Le cas du travail salarié en est l'exemple le plus probant : à plusieurs reprises, certains acteurs revendiquent un resserrement des critères d'accessibilité à l'emploi, beaucoup plus que pour les diverses formes d'implications bénévoles ou volontaires, qui ne font pas l'objet de telles requêtes. Par exemple, en 1943, plusieurs centaines de municipalités du Québec adoptent conjointement des résolutions concernant, entre autres, leur opposition au travail des femmes mariées et qui ont des enfants de moins de 16 ans<sup>46</sup>. D'autres acteurs partagent également cette opinion, notamment dans le milieu cléricale, de même que plusieurs associations qui souhaitent, de cette façon, protéger les familles : la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, l'Union des cultivateurs catholiques, la Ligue pour la défense du Canada, la Fédération des Amicales féminines, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, la Ligue ouvrière catholique, la Ligue ouvrière catholique féminine, la Jeunesse ouvrière catholique et la Jeunesse ouvrière catholique féminine<sup>47</sup>. Certains membres du corps religieux sont plus sévères et souhaiteraient que les mères d'enfants âgés jusqu'à 18 ans ne puissent pas avoir accès au travail en usines<sup>48</sup>. Ceux-ci considèrent qu'il est primordial de protéger les mères de famille du travail salarié, dans le but de préserver les enfants et le foyer canadien-français. D'autres ne considèrent pas qu'il faille se retourner vers les jeunes femmes pour résoudre les problèmes de main-d'œuvre<sup>49</sup>. En effet, pour plusieurs, et même particulièrement pour les femmes qui manifestent leur opinion sur le sujet dans la page féminine de *L'Action catholique*, la jeunesse est une période cruciale pour les femmes. On considère qu'il s'agit d'une période de formation, qui vise à les préparer à la « vraie » vie des femmes, c'est-à-dire à ce que la majorité des gens considèrent comme étant leur destinée : les jeunes filles doivent apprendre à tenir une maison et non à fabriquer des balles<sup>50</sup>. Cette réflexion inquiète plusieurs lecteurs et lectrices à propos de l'avenir de toute la société, comme le résume cet extrait de la page féminine de *La Presse*, publié en 1941 :

Trop de femmes ne possèdent aucune connaissance approfondie, et ignorent les travaux de la maison, parce qu'elles ont toujours travaillé dans des usines, durant leur jeunesse, ou comme aides dans des bureaux. L'après-guerre rendra leur situation plus difficile encore, voilà pourquoi toutes les femmes [devraient] s'entraîner aux travaux domestiques ou se spécialiser dans une industrie quelconque en vue de ce que l'après-guerre nous réserve<sup>51</sup>.

En d'autres mots, la période de vie allant de la fin de l'enfance au mariage n'est pas perçue comme une période d'inactivité, un moment flou d'attente, mais bien comme une étape en soi, ayant une incidence sur la suite du cycle de vie.

La guerre, qui met de l'avant les jeunes femmes de 20 à 24 ans en les sollicitant massivement pour l'industrie, suscite de nombreux débats sur l'importance de ce qu'on appelle la formation féminine et le contexte constitue un terreau fertile pour la contestation des modèles et la critique des modes de vie féminins. Pourtant, le travail des femmes de cet âge n'est absolument pas nouveau, tout comme les habitudes de la jeunesse, qui avaient déjà commencé à changer dans l'entre-deux-guerres, particulièrement avec la consommation plus effrénée des années 1920. Déjà, même si seule une minorité de Canadiennes-françaises avaient adopté les nouveaux canons de beauté « à l'américaine », la présence de nouveaux archétypes articulés autour de la sportive et, surtout, de la *flapper girl*, était suffisante pour sonner l'alarme<sup>52</sup>. Ce nouveau modèle, qui contrastait vivement avec le modèle féminin victorien qui s'articulait autour de la chasteté et de la modestie, a contribué à donner naissance à des discours et même des organismes, comme la Ligue catholique féminine, fondée en 1927, qui cherchent à protéger les mœurs des jeunes femmes<sup>53</sup>. Ainsi, les sorties, les sports, la mode et les fréquentations ne sont pas une conséquence néfaste et directe de la guerre et du travail en usine pour les femmes, contrairement à ce que plusieurs soutiennent dans les journaux pendant la guerre. Par exemple, des lectrices critiquent vertement les tenues des jeunes femmes ou leurs sorties : « J'ai vu certaines filles modernes croiser les rues en sandales, les ongles badigeonnés de rouge. Certes, elles exagéraient !<sup>54</sup> » Au-delà de ce type de considérations, plusieurs lettres publiées dans les journaux insistent également sur le « problème » de la jeunesse féminine, en déplorant son manque de sérieux ou encore son faible intérêt pour le foyer<sup>55</sup>. En 1943, une lectrice ou un lecteur, puisque la personne a préféré garder l'anonymat, répondait à une consultation d'opinion sur le travail féminin : « Mais combien sont prêtes à prendre tout ouvrage manuel pour se permettre par leur salaire de s'adonner à tous les plaisirs malsains qu'on offre de nos jours si facilement aux jeunes gens et jeunes filles et ainsi se donner une indépendance qui est en réalité le pire esclavage<sup>56</sup>. » Ginevra, une autre lectrice, va plus loin encore : « La plupart de ces jeunes filles qui auront été soumises à ce surmenage et aux désordres qui en découlent, ne seront plus aptes à être les épouses et les mères que furent les canadiennes-françaises d'hier et d'aujourd'hui<sup>57</sup>. »

Ces changements apparaissent pour plusieurs – hommes ou femmes – comme de véritables ruptures, dans un contexte où on essaie de baliser les activités des citoyens et des citoyennes, pour un meilleur contrôle de la production, et où certains désaccords ressortent avec plus d'éclat. C'est le cas pour les modèles féminins qui ont évolué pourtant depuis bien avant le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale. La démographie historique a su démontrer que, loin d'être statiques, les cycles de vie féminins évoluent dans le temps, influencés par différents facteurs, comme l'espérance de vie ou l'âge de procréation – et, par extension, de fécondité – qui modifient les notions de durée<sup>58</sup>. Bien entendu, au début des années 1940, l'absence d'une bonne partie de la population masculine, les opportunités d'emploi accrues et les discours

valorisant la participation féminine au sein des œuvres de charité ou du travail domestique bousculent certaines conventions, d'où les nombreux discours qui présentent ces mesures comme temporaires. En effet, plusieurs éditoriaux rappellent qu'une fois le conflit terminé, les femmes qui travaillent devront « reprendre leur place au foyer pour y jouer le rôle pour lequel Dieu les a créées<sup>59</sup>. » Plusieurs autres acteurs, dont les propos sont rapportés dans les journaux, insistent également sur cet aspect. La ministre américaine du Travail, en visite à Montréal, est citée en exemple à ce sujet en 1943 : « La femme qui a commencé à travailler dans l'industrie de guerre fait une bonne œuvre, MAIS ELLE DOIT CONSIDÉRER CE TRAVAIL COMME TEMPORAIRE [sic]<sup>60</sup>. »

Les seuils d'âge, à ce niveau, cherchent à protéger encore davantage que les simples mises en garde à la population plus vulnérable. En théorie, seuls certains emplois sont accessibles aux filles de moins de 20 ans ou aux plus de 45 ans<sup>61</sup>. Cette limite de 45 ans participe d'ailleurs à fixer les limites de la vieillesse féminine, qui, contrairement à la vieillesse masculine, n'est pas nécessairement liée à l'âge de la retraite à cette époque. Pendant la Guerre, les femmes de 40 ans et plus connaissent d'ailleurs plus de difficultés que les plus jeunes à se dénicher un emploi, compte tenu de préjugés à leur égard ou de leur manque de formation pour le travail disponible, sauf pour le travail domestique, déserté par les jeunes filles<sup>62</sup>. Leurs problèmes de placement poussent même le YWCA à ouvrir un bureau spécialement dédié à cette cause, à Montréal<sup>63</sup>. Ainsi, l'utilisation des seuils d'âge dans le cadre de l'effort de guerre se fait dans l'esprit de protéger une partie de la population, mais les dynamiques d'inclusion et d'exclusion peuvent aussi apporter une certaine précarité pour cette dernière.

Cet usage contribue également à s'interroger sur certains codes tacites, liés aux âges de la vie des femmes, qui sont fortement imbriqués à la question des modèles et des rôles réservés aux femmes. À cet égard, la pression est à la fois d'ordre esthétique et social. En effet, les critères de beauté, à partir des années 1920, valorisant la jeunesse, il importe pour les femmes de ne pas laisser paraître leur vieillissement. Mais, surtout, la séquence de l'âge chronologique étant uniforme et facilement mesurable, celui-ci propose un cadre auquel se rattachent des attentes sociales et culturelles prescrivant les rôles et trajectoires des individus<sup>64</sup>. Comme il l'a été mentionné précédemment, pour les femmes comme pour les hommes, des âges régissent de façon claire ou approximative l'âge d'entrée à l'école, de l'entrée sur le marché du travail, s'il y a lieu, du mariage, etc. Par conséquent, le fait de connaître l'âge de chacune autour d'elles permet aux citoyennes une critique qui se précise, à propos de leurs expériences de vie. Par exemple, le statut social lié au mariage soulève les passions : « Penses-tu que c'est drôle pour la mère Zéphirine qui a sept filles à marier et qui les tient à vingt et un depuis quasiment [quinze] ans, de voir sa petite dernière affichée sur une clôture avec l'âge de trente-deux ans collé au bout de son nom<sup>65</sup>. » L'idée exprimée ici

rejoint celle de « faire son âge », qui consiste à bien jouer son rôle, à faire coïncider l'âge moral et l'âge physique<sup>66</sup>. Les âges chronologiques sont ainsi associés à des habitudes ou à des attitudes. Dans une des chroniques hebdomadaires opposant les personnages Mme Voisclair et sa voisine Mme Grondin, cette dernière, en voyant la première tenir un carnet et ignorant qu'il s'agit de sa comptabilité domestique, le lui reproche : « [...] on fait cela quand on a 18 ans, pas à votre âge<sup>67</sup> ». Bref, pour les femmes de l'époque, certaines mesures de guerres mettent en lumière des rôles qui étaient auparavant plus flous, pour le meilleur et pour le pire.

## Conclusion

L'âge constitue un outil d'analyse qui permet de mieux cerner des dynamiques sociales associées au genre, que celles-ci s'inscrivent dans un cadre privé, institutionnel ou politique, en particulier pour le xx<sup>e</sup> siècle, où son usage se formalise graduellement. L'utilisation des seuils d'âge pour baliser les activités humaines a nécessairement un effet sur la vie quotidienne des individus mais également sur leur perception du cycle de vie et, de façon plus large, de l'idée qu'ils se font de la trajectoire humaine. En outre, la connotation à la fois individuelle et sociale des âges fait d'eux des indicateurs qui contribuent à ériger des modèles et à expliciter des rôles : en ce sens, l'étude des âges jette les bases d'une meilleure compréhension de la façon dont on apprend à être un individu, mais également à vivre en société<sup>68</sup>. Les âges de la vie forment un terreau fertile pour l'analyse de ce processus et contribuent à mettre en lumière les structures qui régissent les rapports sociaux, de concert avec d'autres formes de catégorisation (genre, race, classe, appartenance culturelle). Le croisement entre genre et âge est d'ailleurs riche, chacun des critères d'analyses nourrissant l'un et l'autre de ces champs d'études. Il permet de témoigner des codes sociaux qui se situent à des niveaux différents, mais qui ne peuvent pas être dissociés : le fait de pouvoir agir de telle manière à tel âge dépend également de son sexe, et vice versa.

Il est indéniable que les seuils d'âge s'inscrivent, pendant la Seconde Guerre mondiale au Québec, dans une stratégie de gestion de la population de la part de l'État, afin de mener à terme l'effort commun vers la victoire. L'âge fait partie des critères selon lesquels on peut catégoriser, définir et mesurer les activités des citoyens et citoyennes à travers les politiques publiques, entre autres. L'exemple de l'effort de guerre féminin au Québec est assez révélateur de cette composante fondamentale de l'histoire sociale, mais aussi politique. Pour les femmes, la guerre contribue à resserrer la structure sociale des âges, l'âge et le genre étant articulés simultanément pour les inclure ou les exclure de l'effort de guerre.

De plus, l'implantation de seuils définis dans leur quotidien les incite à réfléchir différemment sur leur propre trajectoire. Dans cette optique, le contexte d'urgence amené par la guerre met de l'avant un certain désaccord latent à la société de l'époque, reposant sur une absence de

consensus à propos des rôles accordés aux femmes aux différentes étapes de leur vie. Avec le conflit, la conception habituelle du cycle de vie féminin est donc à la fois questionnée et confirmée, selon l'opinion personnelle ou institutionnelle. Bien que ce soit d'un aspect plus technique des âges pendant la guerre qui a été traité ici, il est évident que cette dynamique a également des conséquences sur les relations interpersonnelles, tout comme sur le regard que les femmes portent sur elles-mêmes. L'utilisation des seuils les pousse à avoir une plus grande conscience de leur âge et de leur positionnement à travers les différentes phases de la vie, devenant alors, selon plusieurs témoignages dans les pages féminines des quotidiens, une véritable pression sociale. En d'autres mots, si les seuils d'âge servent d'abord et avant tout à mesurer et à baliser l'effort de guerre, ils participent également à structurer les rapports sociaux de sexe.

## Notes

1. À ce titre, les ouvrages suivants font désormais figure de classiques : Ruth Roach Pierson, *They're still Women After All: the Second World War and Canadian Womanhood*, Toronto, McClelland and Stewart, 1986, 301 p. et Geneviève Auger et Raymonde Lamothe, *De la poêle à frire à la ligne de feu: la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre 39-45*, Montréal, Boréal, 1981, 232 p.
2. Auger et Lamothe, *op. cit.*, p. 9.
3. Dominique Marquis, *Un quotidien pour l'Église: L'Action catholique, 1910-1940*, Montréal, Leméac, 2004, p. 132.
4. Dans le cadre d'un projet de recherche plus complet sur l'âge, le genre féminin et la Deuxième Guerre mondiale au Québec, dans lequel cet article s'inscrit, toutes les parutions de *L'Action catholique* et de *La Presse* ont été dépouillées en entier pour la période située entre l'entrée en guerre du Canada et la capitulation de l'Allemagne, soit de septembre 1939 à mai 1945. Deux autres publications ont également été dépouillées pendant cette même période : les revues *La Bonne Parole* et *La Revue des Fermières*, mais les résultats présentés ici se concentrent presque exclusivement sur ceux obtenus dans les quotidiens.
5. Le concept, utilisé en histoire principalement à partir des années 1980, est issu de la réflexion amorcée en études féministes dans les années 1970 et a influencé bon nombre de travaux en histoire des femmes. C'est la sortie, dans la décennie suivante, de l'historienne américaine Joan W. Scott qui a véritablement marqué les débuts de la prise en compte des rapports sociaux de sexe en tant que champ d'études, dans Joan Wallach Scott, « Gender: A Useful Category of Analysis », *The American Historical Review*, 91, 5 (décembre 1986), p. 1053-1075. Au Québec, le Collectif Clio (Micheline Dumont, Michèle Jean, Marie Lavigne et Jennifer Stoddart) a contribué à la diffusion de ce type d'analyse grâce à la première synthèse en histoire des femmes dans la province. Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze, 1992 (1982), 521 p.
6. Leslie Paris, « Through the Looking Glass: Age, Stages, and Historical Analysis », *The Journal of the History of Childhood and Youth*, vol. 1, n° 1 (hiver 2008), p. 107.
7. Longtemps confiné aux études sociologiques, l'âge intéresse de plus en plus les historiens et les historiennes, en particulier depuis une dizaine d'années. Au Québec, les avancées demeurent timides, mais les chercheuses Aline Charles, Lucie Piché, Louise Bienvenue et le chercheur Michael Gauvreau, entre autres, contribuent au foisonnement du champ d'études.

8. Steven Mintz, « Reflections on Age as a Category of Historical Analysis », *The Journal of the History of Childhood and Youth*, vol. 1, n° 1 (hiver 2008), p. 93.
9. Paris, *op. cit.*, p. 107.
10. Mary Jo Maynes, « Age as a Category of Historical Analysis: History, Agency, and Narratives of Childhood », *The Journal of the History of Childhood and Youth*, vol. 1, n° 1, (hiver 2008), p. 118.
11. Louise Bienvenue, *Quand la jeunesse entre en scène. L'Action catholique avant la Révolution tranquille*, Montréal, Boréal, 2003, p. 9.
12. Aline Charles, « Catégories en mouvement dans le Canada du vingtième siècle: activité, inactivité, genre et âge », dans Alain Degenne, Catherine Marry et Stéphane Morin (dir.), *Les catégories sociales et leurs frontières*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, p. 275.
13. Mintz, *op. cit.*, p. 92.
14. La plupart des travaux en histoire de l'enfance appuient cette thèse, d'abord soutenue par l'historien français Philippe Ariès. L'ouvrage suivant fait figure de classique au sein de ces études: Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960, 503 p.
15. Luc Capdevila, François Rouquet, Fabrice Virgili et Danièle Voldman, *Sexes, genre et guerres (France, 1914-1945)*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2010 (2003), p. 18.
16. Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973, p. 21.
17. Bien qu'ils soient encore peu utilisés dans le cadre d'analyses historiques, quelques auteurs considèrent les seuils d'âge comme étant des critères essentiels à la compréhension des structures sociales. Voir, entre autres: Patrice Bourdelais et Vincent Gourdon, « Demographic Categories Revisited. Age Categories and the Age of the Categories », dans Claudine Sauvain-Dugerdil, Henri Leridon et Nicholas Mascie-Taylor (dir.), *Human Clocks: The Bio-Cultural Meaning of Ages*, Bern, Peter Lang, 2006, p. 245-269; Charles, « Catégories en mouvement... », *op. cit.*, p. 271-301 et Tamara K. Hareven, « Le jeu de la norme et de la subjectivité dans les étapes de la vie. La construction sociale et culturelle des parcours et son évolution au cours du vingtième siècle », dans Alain Bideau, Patrice Bourdelais et Jacques Légaré (dir.), *De l'usage des seuils. Structures par âge et âges de la vie*, Paris, Société de démographie historique, 2000, p. 271-287.
18. Quelques ouvrages, au sein de l'historiographie québécoise, portent sur le cycle de vie féminin ou sur un âge en particulier. Par exemple, Louis Bienvenue, *Quand la jeunesse entre en scène*, *op. cit.*, 291 p.; Lisa Y. Dillon, *The Shady Side of Fifty. Age and Old Age in Late Victorian Canada and the United States*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2008, 338 p.; Denise Lemieux et Lucie Mercier, *Les femmes au tournant du siècle, 1880-1940: Âges de la vie, maternité et quotidien*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, 389 p.
19. Patrice Bourdelais et Vincent Gourdon, « Demographic Categories Revisited. », p. 245-246.
20. Éric Deschavanne et Pierre-Henri Tavoillot, *Philosophie des âges de la vie: Pourquoi grandir? Pourquoi vieillir?*, Paris, Grasset, 2007, p. 26.
21. Tamara K. Hareven, « Le jeu de la norme et de la subjectivité dans les étapes de la vie. La construction sociale et culturelle des parcours de vie et son évolution au cours du vingtième siècle », dans Alain Bideau, Patrice Bourdelais et Jacques Légaré (dir.), *De l'usage des seuils. Structures par âge et âges de la vie*, Paris, Société de démographie historique, 2000, p. 273.
22. Charles, « Catégories en mouvement... », *op. cit.*, p. 279.

23. L'historiographie québécoise ne fait pas figure d'exception : Virginie Fleury-Potvin, *Une double réponse au problème moral et social de l'illégitimité : la réforme des mœurs et la promotion de l'adoption par la « sauvegarde de l'enfance » de Québec, 1943-1964*, mémoire de maîtrise (histoire), Québec, Université Laval, 2006 ; Dale Gilbert, *Dynamiques de l'institutionnalisation de l'enfance délinquante et en besoin de protection : le cas des écoles de réforme et d'industrie de l'Hospice Saint-Charles de Québec, 1870-1950*, mémoire de maîtrise (histoire), Québec, Université Laval, 2006 ; Renée Joyal, *L'évolution de la protection de l'enfance au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, xi-227 p.
24. Birgitte Søland, « Editor's Note », *Journal of Women's History*, vol. 12, n° 4, hiver 2001, p. 6.
25. Charles, « Catégories en mouvement... », *op. cit.*, p. 279.
26. Søland, *op. cit.*, p. 6.
27. Aline Charles, *Quand devient-on vieille ? Femmes, âge et travail au Québec, 1940-1980*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 5-6.
28. Veronica Strong-Boag, « Getting old : Forty and Beyond », *The New Day Recalled : Lives of Girls and Women in English Canada, 1919-1939*, Toronto, Copp Clark Pitman Ltd., 1988, p. 180.
29. Joan W. Scott, « Gender : A Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, vol. 91, n° 5 (décembre 1986), p. 1053-1075.
30. [s.a.], « Le Cercle des Fermières fait sa large part », *La Presse*, vol 57, n° 277 (10 septembre 1941), p. 4.
31. Auger et Lamothe, *op. cit.*, p. 168.
32. [s.a.], « Merveilleuse coopération des femmes », *La Presse*, vol 59, n° 266 (27 août 1943), p. 4.
33. Francine Barry, *Le travail de la femme au Québec : l'évolution de 1940 à 1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 18.
34. Quatre catégories de femmes sont cependant libérées de cette obligation : les femmes employées par des compagnies couvertes par l'assurance-chômage, les malades séjournant en maisons de santé, les femmes déjà enrôlées et les membres d'ordres religieux. [s.a.], « Les femmes qui doivent s'inscrire », *La Presse*, vol. 58, n° 278 (12 septembre 1942), p. 4.
35. Robert Menzies *et al.*, « Rethinking the Citizen in Canadian Social History », dans Robert Adamosky *et al.*, dir., *Contesting Canadian Citizenship : Historical Readings*, Peterborough, Broadview Press, 2002, p. 21.
36. Denyse Baillargeon, « Indispensable But Not a Citizen : The Housewife in the Great Depression », dans Mona Gleason, dir., *Rethinking Canada : The Promise of Women's History*, 5<sup>e</sup> édition, Don Mills, Oxford University Press, 2006, p. 191.
37. *Idem*, p. 191.
38. Menzies *et al.*, *op. cit.*, p. 19.
39. *Idem*, p. 19.
40. Plusieurs ouvrages d'histoire présentent effectivement l'obtention du droit de vote, en 1940, comme ayant été « accordé » aux Québécoises, niant, par cette formulation, les luttes de nombreuses femmes qui ont plutôt « réclamé » ce droit pendant des décennies avant de l'obtenir sous le gouvernement Godbout. Micheline Dumont, « L'histoire nationale peut-elle tenir compte de la réflexion féministe sur l'histoire ? », dans *Pas d'histoire, les femmes ! Réflexions d'une historienne indignée*, Montréal, Les éditions du Remue-ménage, 2013, p. 36.

41. Caroline Andrew, « Women as Citizens in Canada », Pierre Boyer *et al.*, *From Subjects to Citizens: A Hundred Years of Citizenship in Australia and Canada*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2004, p. 95.
42. Cette « promotion » est d'ailleurs clairement présentée comme étant temporaire, strictement régie par l'état d'urgence qui sévit. Certains souhaitent même insister davantage sur le caractère exceptionnel de la situation et rappeler aux femmes, surtout les jeunes filles, qu'elles devront retourner à la maison une fois la paix revenue. Par exemple : Louis-Philippe Roy, « Deux leçons de Mlle Perkins », *L'Action catholique*, vol. 36, n° 11 174 (10 avril 1943), p. 4.
43. Les articles suivants sont éloquentes à ce sujet : Louis-Philippe Roy, « La main-d'œuvre féminine », *L'Action catholique*, vol. 35, n° 10 880 (30 avril 1942), p. 4 ; Louis-Philippe Roy, « La conscription du travail féminin », *L'Action catholique*, vol. 35, n° 10 955 (30 juillet 1942), p. 4 ; André Roy, « Les dangers du travail féminin », *L'Action catholique*, vol. 35, n° 11 043 (11 novembre 1942), p. 4 ; [s.a.], « Malgré la guerre, le foyer canadien doit être sauvegardé », *La Presse*, vol. 58, n° 170 (7 mai 1942), p. 16 ; [s.a.], « Cesser le travail des femmes la nuit », *La Presse*, vol. 58, n° 206 (19 juin 1942), p. 9 ; [s.a.], « Problèmes féminins à l'étude », *La Presse*, vol. 60, n° 62 (29 décembre 1943), p. 4.
44. Tamara Myers, *Caught: Montreal's Modern Girls and the Law, 1869-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, p. 71.
45. [s.a.], « Notre consultation d'opinions », *L'Action catholique*, vol. 37, n° 11 561 (29 juillet 1944), p. 6.
46. [s.a.], « Le travail féminin dans les usines », *L'Action catholique*, vol. 36, n° 11 149 (22 mars 1943), p. 9.
47. [s.a.], « Le travail de la femme à l'usine », *La Bonne parole*, vol. XXXII, n° 3 (mars 1943), p. 11.
48. Philippe Perrier, « Ce que femme veut », *La Bonne parole*, vol. XXXII, n° 4 (avril 1942), p. 4-5.
49. Ce type d'opinion est surtout présent dans *L'Action catholique*. À titre d'exemple, on peut penser aux articles suivants, qui dénoncent le travail féminin, y compris pour les jeunes femmes : Gonzalve Poulin, « Conditions changeantes de la femme canadienne », *L'Action catholique*, vol. 35, n° 10 872 (21 avril 1942), p. 4 ; Louis-Philippe Roy, « La main-d'œuvre féminine », *L'Action catholique*, vol. 35, n° 10 880 (30 avril 1942), p. 4 ; Françoise Michel, « La femme et la guerre : est-ce bien cela qui presse le plus ? », *L'Action catholique*, vol. 35, n° 10 875 (22 août 1942), p. 6 ; André Roy, « Les dangers du travail féminin », *L'Action catholique*, vol. 35, n° 11 043 (11 novembre 1942), p. 4.
50. [s.a.], « Le travail féminin et la guerre », *L'Action catholique*, vol. 36, n° 11 136 (6 mars 1943), p. 6.
51. [s.a.], « Nécessité fait loi ! », *La Presse*, vol. 57, n° 261 (21 août 1941), p. 4.
52. Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, p. 124.
53. *Idem*, p. 125.
54. [s.a.], « Notre consultation d'opinion », *L'Action catholique*, vol. 37, n° 11 555 (22 juillet 1944), p. 6.
55. Par exemple, [s.a.], « Notre consultation d'opinions », *L'Action catholique*, vol. 37, n° 11 555 (22 juillet 1944), p. 6.
56. [s.a.], « Le travail féminin et la guerre », *L'Action catholique*, vol. 36, n° 11 130 (27 février 1943), p. 6.

57. [s.a.], « Le travail féminin et l'effort de guerre », *L'Action catholique*, vol. 36, n° 11 142 (13 mars 1943), p. 6.
58. Claudine Attias-Donfut, *Génération et âges de la vie*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, p. 82.
59. Louis-Philippe Roy, « Deux leçons de Mlle Perkins », *L'Action catholique*, vol. 36, n° 11 174 (10 avril 1943), p. 4.
60. *Idem*, p. 4.
61. Néanmoins, les indications données par le gouvernement fédéral, jumelées aux lois de protection de la jeunesse, ne suffisent pas à éradiquer le travail des jeunes. Selon la Ligue pour les droits de la femme, 21 000 permis de travail auraient été émis pour des enfants de 14 à 16 ans des deux sexes entre juillet 1942 et juillet 1943. [s.a.], « Devoir immédiat de la femme en temps de guerre », *La Presse*, vol. 59, n° 240 (28 juillet 1943), p. 4.
62. [s.a.], « Nécessité fait loi! », *op. cit.*, p. 4.
63. [s.a.], « Le problème des plus de quarante ans », *La Presse*, vol. 57, n° 80 (20 janvier 1941), p. 4.
64. Howard P. Chudacoff, *How Old Are You? Age Consciousness in American Culture*, Princeton, Princeton University Press, 1989, p. 184.
65. Tiré de la chronique à saveur humoristique « En roulant ma boule », qui met en scène les personnages de Catherine et Baptiste, formant un couple âgé commentant l'actualité. [s.a.], « L'âge de ces dames », *La Presse*, vol. 60, n° 241 (29 juillet 1944), p. 33.
66. Eric Deschavanne et Pierre-Henri Tavoillot, *op. cit.*, p. 214.
67. [s.a.], « Les idées de Mme Voisclair », *L'Action catholique*, vol. 36, n° 11 088 (9 janvier 1943), p. 17.
68. Deschavanne et Tavoillot, *op. cit.*, p. 25-26.